

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 JANVIER 1996**

**Compte rendu**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 15 janvier 1996 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

**Étaient présents :** MM. SCHWINT, MILLE, NOT, PINARD, HUMBERT, AUTARD, RUEFF, EDOUARD, NUNINGER, ANTONY, VUILLEMIN, BOICHON, BARETJE, RÉGNIER, JEANNEROT, THIRIET, MEUNIER, LAGRANGE (jusqu'à la question n° 10/a), FOUSSERET (à partir de la question n° 6), Mme TETU, M. JUSSIAUX (jusqu'à la question n° 10/a), Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERRÉOL (jusqu'à la question n° 10/b), Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, GIRARD, Mme MAISIERES, MM. JEANNIARD, LOYAT, DAHOUI, SANTI, CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. HAGOPIAN, VOUILLOT (à partir de la question n° 6), SANCHEZ, DUMONT, Mlle GEIGER, MM. POMEZ, VENTARD, JACQUEMIN (à partir de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 10/b), THIRODE, DUVERGET (à partir de la question n° 6), SALOMON, TABOURNOT (à partir de la question n° 3), Mme WEINMAN, MM. RENOUD-GRAPPIN, BONNET, SENNERICH, Mme MONTEL.

**Absents :** MM. FUSTER, LAGRANGE (à partir de la question n° 10/a), FOUSSERET (jusqu'à la question n° 6), JUSSIAUX (à partir de la question n° 10/a), FERRÉOL (à partir de la question n° 10/b), VOUILLOT (jusqu'à la question n° 6), JACQUEMIN (jusqu'à la question n° 2 et à partir de la question n° 10/b), DUVERGET (jusqu'à la question n° 6), TABOURNOT (jusqu'à la question n° 3), VIALATTE.

**Secrétaire :** M. VENTARD.

**Procuration de vote :**

**Mandants :** MM. FUSTER, LAGRANGE (à partir de la question n° 10/a), JUSSIAUX (à partir de la question n° 10/a), FERRÉOL (à partir de la question n° 10/b), VOUILLOT (jusqu'à la question n° 6), JACQUEMIN (jusqu'à la question n° 2/e et à partir de la question n° 10/b), DUVERGET (jusqu'à la question n° 6), VIALATTE.

**Mandataires :** MM. HUMBERT, SCHWINT (à partir de la question n° 10/a), NOT (à partir de la question n° 10/a), Mmes GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de la question n° 10/b), TETU (jusqu'à la question n° 6), MM. THIRODE (jusqu'à la question n° 2 et à partir de la question n° 10/b), SALOMON (jusqu'à la question n° 6), DUVERGET (à partir de la question n° 6).

\* \* \*

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a demandé à l'Assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de François MITTERRAND, disparu le 8 janvier dernier et qui fut Président de la République Française de 1981 à 1995.

Il a ensuite rappelé qu'un registre de condoléances reste ouvert toute la semaine dans le hall de l'Hôtel de Ville où une exposition retrace les deux visites présidentielles de François MITTERRAND en 1987 et 1993.

Il a remercié les personnes qui se sont rassemblées aux Glacis pour commémorer le souvenir de celui qui a incarné la France au plus haut sommet de l'Etat durant quatorze années et a indiqué qu'il serait leur interprète auprès de Danielle MITTERRAND et des siens afin de leur témoigner la sympathie et l'affection des Bisontins.

Un lieu défini dans les semaines à venir portera le nom de François MITTERRAND.

M. le Maire a par ailleurs présenté ses vœux à l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

## **1 - Conseil Municipal**

**a)** Centre d'Education pour Enfants Déficients Auditifs (CEEDA) - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné Mme TETU, Adjointe, pour siéger à la commission de gestion du CEEDA.

**b)** SEM de la Citadelle - Conseil d'Administration - Remplacement d'un délégué de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. TABOURNOT, Conseiller Municipal, pour siéger en remplacement de M. VIALATTE au Conseil d'Administration de la SEM de la Citadelle.

**2 - Exercice 1995** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

### **3 - Installations classées pour la protection de l'environnement - Implantation de la SA SUPERFOS Emballages dans la zone La Fayette - Avis du Conseil Municipal**

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'implantation de la SA SUPERFOS Emballages dans la zone La Fayette.

### **4 - Garanties d'emprunts :**

a) Centre Communal d'Action Sociale - Garantie de la Ville pour le remboursement d'une ligne de trésorerie pour l'année 1996 de 4 MF auprès de la Société Générale

Adopté à l'unanimité.

b) Office Public d'HLM de Besançon :

b1) Acquisition de 8 logements PLA d'Insertion dans divers quartiers - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, de prêts complémentaires pour un montant global de 352 500 F contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b2) Acquisition-amélioration d'un pavillon en PLA Insertion 150, rue de Vesoul à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 56 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b3) Acquisition-amélioration d'un pavillon en PLA Insertion 3, chemin des Monts de Bregille à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 43 650 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b4) Acquisition-amélioration d'un appartement 130 D, rue de Belfort à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 56 600 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b5) Acquisition-amélioration d'un appartement 20, rue Métin à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 61 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b6) Acquisition-amélioration d'un appartement 53, chemin de Fontaine-Ecu à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 60 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b7) Acquisition-amélioration d'un appartement 26 F, rue de Chalezeule à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 60 600 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b8) Acquisition-amélioration d'un appartement 29 D, rue de la Vaîte à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 87 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b9) Acquisition-amélioration d'un appartement 67, chemin de Fontaine-Ecu à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 46 800 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b10) Acquisition-amélioration d'un appartement 1 D, rue des Andelys à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 47 550 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b11) Acquisition-amélioration de 6 logements 13, rue Claude Pouillet à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 353 294 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

b12) Réhabilitation de 4 logements, 10 place Marulaz à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt complémentaire de 334 279 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

c) à la SAFC - Programme de construction de 2 logements PLA TS 46, rue des Cras à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt PLA TS de 233 600 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

## **5 - Comptabilité - Exercice 1995 :**

a) Ouverture de crédits au budget supplémentaire par décision modificative

Adopté à l'unanimité.

b) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

c) Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

d) Valorisation des travaux d'investissement effectués en régie - Année 1995

Adopté à l'unanimité.

e) Indemnités communales pour travaux supplémentaires aux agents des services fiscaux pour l'année 1995

Adopté à l'unanimité (dépense globale : 109 900 F).

f) Service Enseignement - Subventions pour classes de découverte - Transfert de crédits

A l'unanimité (M. BARETJE ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal a adopté le transfert de crédit nécessaire (48 000 F) au versement d'une subvention à l'AROEVEN.

## **6 - Budget primitif de la Ville de Besançon - Orientations budgétaires pour 1996**

M. le Maire a présenté à l'Assemblée les orientations budgétaires, tout en précisant que les chiffres définitifs seront arrêtés lors de l'élaboration du budget primitif 1996.

Les grands secteurs de dépenses devraient évoluer du niveau de l'inflation.

### **- les dépenses de personnel**

La limitation de l'évolution des crédits (prévues à + 2,2 % par rapport à 1995) laisse entrevoir une légère réduction des effectifs qui interviendra, comme ce fut le cas lors des exercices antérieurs, à l'occasion des départs et notamment des départs en retraite.

### **- les dépenses de fonctionnement courant**

Les réductions des dotations de l'Etat nous amènent à réduire globalement les crédits de fonctionnement des services qui seront maintenus à leur niveau de 1995. Un effort sera néanmoins réalisé pour les crédits nécessaires à la mise en place des actions prévues dans le domaine de la politique de la Ville.

### **- les subventions et participations**

Les crédits consacrés aux subventions et participations qui avaient augmenté de 1,5 % en 1995 évolueront en 1996 du montant de l'inflation de 1995 soit + 2,1 %.

### **- les dépenses d'équipement**

Pour 1996, la réduction de nos dettes entraînera un léger tassement de nos dépenses d'équipement par rapport à 1995 (160 MF en 1996 contre 172 MF en 1995).

En ce qui concerne les recettes, M. le Maire a rappelé brièvement les diminutions de recettes provenant de l'Etat et a précisé que la fiscalité augmenterait de 2 à 3 %.

M. VUILLEMIN a développé le point concernant les recettes :

### **- Les dotations de l'Etat**

La loi de finances pour 1996 entraînera pour la Ville de Besançon une perte de 8 MF (sur DGF, DGE et DCTP). Pour les années 1994 et 1995, cette perte s'était élevée à 18 MF + 8 MF au titre de l'augmentation de la cotisation à la CNRACL.

## **- Les emprunts**

Le maintien de l'effort en faveur des investissements a entraîné, au cours des exercices antérieurs, un recours plus important à l'emprunt.

En 1995, ce montant a été limité à 90 MF pour le budget principal. Cet effort de réduction sera poursuivi en 1996 puisque seulement 80 MF sont prévus au budget principal, ce qui entraînera une augmentation sensible de notre autofinancement.

Pour les budgets annexes, le montant des emprunts sera par contre en augmentation (10,8 MF contre 1,6 MF en 1995).

L'annuité de dette du budget général augmentera de 6,3 MF. Pour le budget principal, l'augmentation restera modérée (+ 6,5 MF soit + 3,8 %) tandis que l'annuité de dette des budgets annexes est en légère diminution (- 0,2 MF soit - 0,9 %).

La gestion active de la dette, conjuguée à une baisse relative des taux d'emprunts, nous permet pour 1996 d'afficher un taux moyen prévisionnel sur l'ensemble de notre encours de 7,2 % au lieu de 7,7 % en 1995.

Puis un débat s'est instauré auquel ont participé M. LOYAT, Mme WEINMAN, MM. BONNET, RENOUD-GRAPPIN, JACQUEMIN, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. DUVERGET, PINARD, VUILLEMIN, JEANNEROT et SCHWINT.

A la majorité (11 Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal a adopté les orientations budgétaires 1996.

Puis à la majorité (11 Conseillers ayant voté contre), l'Assemblée a adopté le vœu suivant présenté par M. LOYAT, Conseiller Municipal :

*«Face à l'aggravation du désengagement financier de l'Etat à l'égard des villes, le Conseil Municipal de Besançon tient à réagir et dénonce fermement les diminutions des dotations de l'Etat et l'alourdissement des charges consécutives aux mesures décidées.*

*Les dotations de l'Etat sont en effet en très nette diminution :*

*- la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a vu sa croissance déconnectée de la croissance du PIB depuis 1994. Son pouvoir d'achat n'a pas été conservé en 1995 et elle sera indexée en 1996 seulement sur la moitié de la croissance en volume du PIB de 1995 contre les 3/4 en 1993.*

*- la DGE (Dotation Globale d'Équipement) elle, est purement et simplement supprimée pour les communes et groupements de communes de plus de 10 000 habitants.*

- la DCTP (Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle) destinée à compenser les exonérations de taxe professionnelle est en constante diminution depuis 1994. Cette diminution sera aggravée en 1996.

Ces trois mesures représentent environ 8,5 millions de francs, soit plus de 2 points d'impôts.

Par ailleurs, la loi de finances pour 1996 se traduit par une importante augmentation des charges des communes :

- le Gouvernement ne revient pas sur l'augmentation imposée par décret de la cotisation employeur à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales en 1995,

- la suppression de la franchise postale va grever les finances communales,

- l'augmentation de 2 points de la TVA va renchérir les dépenses de fonctionnement hors personnel et subventions,

- l'augmentation de l'essence, + 16 centimes, occasionne une dépense complémentaire de près de 200 000 F,

- le contingent d'aide sociale, dépense obligatoire au profit du Département, connaît une évolution difficilement supportable par notre collectivité. Il a augmenté de 86 % entre 1989 et 1995 et augmentera de 10,6 % en 1996. Par ailleurs, la part supportée par la Ville de Besançon dans le contingent d'aide sociale des communes du Doubs est en hausse, 28 % en 1989, 32,6 % en 1995. Cette participation n'est pas en rapport avec la population représentée (Besançon 23 % de la population départementale).

Le Conseil Municipal demande au Gouvernement un réexamen de ces mesures pour que la décentralisation prenne tout son sens».

## **7 - Comptabilité - Exercice 1996 :**

a) Ouvertures de crédits d'investissement

Adopté à l'unanimité.

b) Décision d'octroi et de versement de subventions et participations

Adopté à l'unanimité.



c) Lignes de trésorerie - Modification de la délibération du 11 décembre 1995

Adopté à l'unanimité.

**8 - Mise en place de la comptabilité M 14** - Fixation de la durée d'amortissement des biens mobiliers renouvelables - Complément à la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 1995

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à fixer la durée d'amortissement pour chacun des biens recensés à ce jour au sein de la collectivité et pour tout nouveau bien acquis, dans les limites fixées par le Conseil Municipal pour la famille de biens à laquelle il appartient.

**9 - Coopération décentralisée avec MAN (Côte d'Ivoire)** - Réaffectation d'un crédit de TVA de 15 252 F

Adopté à l'unanimité.

**10 - Politique de la Ville :**

a) Débat d'orientations

M. le Maire a rappelé en préambule que le souci d'améliorer la vie quotidienne dans les quartiers, de lutter contre l'exclusion et de développer de nouvelles formes de démocratie pour favoriser l'exercice quotidien de la citoyenneté est placé au coeur des priorités de l'équipe municipale. Cette priorité, résumée dans la formule «Politique de la Ville» est placée au même rang que la lutte contre le chômage et pour l'emploi.

Cette politique de la Ville s'oriente autour de deux axes :

- la citoyenneté avec en particulier la mise en place de conseils de quartiers et d'une commission Jeunesse, le souci étant de permettre aux Bisontines de toutes conditions et dans tous les quartiers de pouvoir exercer leur citoyenneté quotidiennement et pas seulement tous les six ans.

- l'amélioration de la qualité de la vie dans les quartiers et la lutte contre l'exclusion.

La Ville a décidé de s'engager résolument dans une politique de la Ville audacieuse mais attend d'être épaulée et soutenue financièrement et de manière significative par l'Etat.

M. le Maire a précisé enfin que tous les secteurs de la vie municipale sont concernés et devront concentrer leurs efforts dans le même sens.

M. THIRIET a ensuite présenté et développé les différents projets élaborés dans ce cadre, qui se traduiront en début de mandat, par la mise en place de la régie des quartiers de Besançon, l'installation d'une commission Jeunesse et d'un «relais - jeunesse», l'accroissement dispositif «opération vacances», l'installation de conseils de quartiers.

Mme DUFAY a rappelé les objectifs du contrat de ville et ses outils.

M. DUMONT a présenté les actions envisagées en direction de la jeunesse.

Après un large débat auquel ont participé MM. SCHWINT, THIRIET, Mme DUFAY, MM. DUMONT, SALOMON, Mme MONTEL, MM. DUVERGET, BONNET, Mmes BULTOT et TETU, MM. POMEZ, JEANNIARD, FOUSSERET, PINARD, Mme WEINMAN, MM. JACQUEMIN, VUILLEMIN, NUNINGER, HUMBERT, FOUSSERET, Mme GUINCHARD-KUNSTLER et M. JEANNEROT, le Conseil Municipal, à la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 9 s'étant abstenus), a adopté les orientations présentées.

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a adopté le vœu suivant présenté par Mme GUINCHARD-KUNSTLER :

*«Le Conseil Municipal de Besançon souhaite que les quartiers de Besançon où le taux de chômage est élevé, puissent être éligibles à l'objectif 2 comme ont pu l'être certains quartiers de la plupart des grandes villes de France».*

#### b) Mise en place de conseils de quartiers

A la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 13 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a adopté le projet de création de conseils de quartiers et leurs modalités de fonctionnement.

13 quartiers ont été déterminés sur la commune. Chacun d'eux est invité à constituer un conseil de quartier. M. le Maire désignera, pour chaque quartier, un adjoint ou un conseiller municipal délégué qui sera co-président de droit du conseil de quartier considéré.

Peuvent être candidats pour siéger au conseil de quartier, tous les habitants justifiant d'un domicile dans le quartier et disposant de leurs droits, sans condition d'âge ni de nationalité. Le mandat des membres du conseil de quartier est de deux ans. Les associations et les entités économiques ne sont pas représentées en tant que telles dans les conseils de quartiers.

Les modalités de fonctionnement du conseil de quartier sont fixées par les habitants du quartier en réunion publique.

Le conseil de quartier n'est pas une instance de décision ; c'est une force de réflexion et de proposition sur tous les sujets qui concernent les habitants.

Le conseil de quartier ne gère pas directement de budget. Une enveloppe municipale est réservée et identifiée dans le budget municipal pour permettre la réalisation des aménagements suscités par les conseils de quartiers.

Le suivi de ces opérations est assuré par un correspondant municipal en liaison avec les services municipaux compétents.

c) Cité Brulard - Création d'un local intergénérationnel - Convention avec l'Office Public d'HLM de Besançon - Attribution d'une subvention

Adopté à l'unanimité (coût pour la Ville : 150 000 F).

**11 - Aménagement d'espaces verts** - Parc de la Maison de la Famille, Promenade Vauban, Bois du Chemin du Cerisier et Jardins Familiaux à Port Douvot - Réaffectation de subventions du Conseil Général

Adopté à l'unanimité (montant des subventions : 384 954 F, 128 162 F, 100 000 F et 19 800 F).

**12 - Projet de jardins familiaux dans le quartier Nord-Est** - Demandes de subventions auprès du Conseil Général du Doubs et de la CAF

Adopté à l'unanimité (coût de ce projet : 500 000 F).

**13 - Jardin Botanique de la Ville et de l'Université** - Demande d'agrément comme conservatoire botanique national - Etude d'opportunité

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser une étude sur les perspectives administratives et pédagogiques du jardin botanique, les possibles liens contractuels entre la Ville et l'Université et les possibles liens qui pourraient associer d'autres collectivités, voire d'autres partenaires (coût de l'étude : 50 000 F).

**14 - Caserne de Gendarmerie de la Combe Saragosse** - Renouvellement du bail au profit de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler au profit de l'Etat le bail de location de la Caserne de Gendarmerie de la Combe Saragosse aux conditions suivantes :

- durée : 9 ans à compter du 15.01.1996

- loyer annuel : 780 000 F payable trimestriellement à terme échu

- révision du loyer : triennalement en fonction des variations de l'indice INSEE du coût de la construction.

**15 - Besançon Votre Ville - Régie publicitaire - Contrat avec PM Conseil**

Adopté à l'unanimité.

**16 - ZAC de Château Galland - Avenant n° 1 au traité de concession**

A l'unanimité (M. le Maire, Président de la SEDD n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au traité de concession passé avec la SEDD, fixant les modalités de la rémunération complémentaire résultant de prestations ne figurant pas dans le document initial.

**17 - Programme Européen MED-URBS - Transports Publics Urbains - Aide à la définition d'une politique de transports dans les villes de Tel-Aviv et Gaza - Intervention de l'Association Energie-Cités - Versement d'une participation complémentaire**

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

**18 - Citadelle - Mise en souterrain de la ligne électrique moyenne tension**

Adopté à l'unanimité (coût pour la Ville : 179 922,25 F).

**19 - Rue Granvelle - Acquisition aux époux ROBERT d'un local commercial et d'un hangar - Modificatif à la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 1995**

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

**20 - District du Grand Besançon - Modification des statuts - Avis du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L 164.7 du Code des Communes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les articles 4 - aliéna 4 et 5.1 - alinéa 1 modifiés des statuts du District du Grand Besançon :

***Article 4 - alinéa 4***

«Toute modification du nombre de délégués résultant de la variation de la population d'une commune intervenant soit à la faveur d'un recensement complémentaire, soit à la faveur du recensement général de la population sera prise en compte dès lors que la commune produira un document de l'INSEE attestant la variation de la population.

Lors de l'adhésion d'une commune, celle-ci désignera son ou ses délégués comme indiqué ci-dessus ; la Ville de Besançon désignera alors son ou ses délégués supplémentaires».

***L'article 5.1 - alinéa 1***

«Le Conseil de District élit parmi ses membres, à bulletin secret, un Bureau composé du Président, de six Vice-Présidents délégués qui reçoivent délégation de fonction et de signature du Président, de six Vice-Présidents sans délégation désignés chacun en qualité de président d'une commission avec pour mission d'animer les réunions et de transmettre les propositions de la commission au Bureau, et de neuf membres. La représentation des cinq pôles géographiques et de la Ville de Besançon devra être assurée équitablement».

La séance est levée à 22 heures 10.

Hôtel de Ville, le 17 janvier 1996  
Le Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché  
conformément à la loi  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,